



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250515-024\_2025-DE



*Délibération n°024 /2025*

**OBJET : Tarification – Séjour Enfance Jeunesse – Du lundi 21 juillet 2025 au vendredi 25 juillet 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, et le quinze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 7 mai 2025, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.*

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 10**

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie

**Absents : LAMBERT Adrien**

**Absents excusés :**

**Procuration :**

**Secrétaire de séance : BRANTUS Michel**

Madame Le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que chaque année, le Service Enfance Jeunesse organise un séjour sur plusieurs jours avec nuitées.

Madame Le Maire rappelle les tarifs appliqués aux familles pour le séjour 2024 de 5 jours et 4 nuits :

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus	Hors-commune*
<b>5 jours / 4 nuits</b>	235,00 €	245,00 €	250,00 €	255,00 €	260,00 €	265,00 €	270,00 €	290,00 €

**\*Hors-commune : enfants ne résidant pas la commune ou ne fréquentant pas l'école de Scientrier**

Pour l'année 2025, le séjour se déroulera à Morillon, pour 5 jours et 4 nuits, du lundi 21 juillet 2025 au vendredi 25 juillet 2025.

Afin d'adapter le coût du séjour à son budget et aux revenus des familles, Madame Le Maire propose la tarification suivante pour les familles :

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus	Hors-commune*
<b>5 jours / 4 nuits</b>	310,00 €	325,00 €	340,00 €	355,00 €	370,00 €	385,00 €	400,00 €	450,00 €

\*Hors-commune : enfants ne résidant pas la commune ou ne fréquentant pas l'école de Scientrier

**Le Conseil Municipal décide, à la majorité :**

- **D'ADOPTER** les tarifs du Service Enfance Jeunesse pour le séjour du lundi 21 juillet 2025 au vendredi 25 juillet 2025.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

